



COTISATIONS 2026 : UNE POSTURE POLITIQUE QUI MET PROMEOM EN DANGER

Les délégués syndicaux CFDT, CGT et FO de PROMEOM ont appris avec stupeur que lors du dernier CA de notre association, **les membres du collège employeur MEDEF et CPME** ainsi qu'un administrateur **CFE-CGC** ont voté, pour 2025, un système à double cotisation avec un montant bien en deçà du coût moyen national¹ fixé à **116 euros** :

- 106,50 € pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- 110 € pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Cette décision met, selon nous, gravement en péril notre santé financière et de surcroît contrevient à la réglementation.

Nous l'affirmons clairement : ce choix n'a rien d'un "ajustement technique". C'est un arbitrage politique qui fragilise l'association.

1) Une logique contraire à l'esprit "per capita" de l'offre socle

Pour l'offre socle, le Code du travail pose un principe clair : la cotisation est proportionnelle au nombre de travailleurs suivis, "chacun comptant pour une unité". Il se doit d'y avoir un principe d'équité pour chaque salarié suivi.

Nous savons que la DREETS s'est également prononcée contre cette double tarification rappelant que « *Le ministère du travail n'admet pas, en l'état actuel, une différenciation du montant de cotisation selon la situation de l'entreprise adhérente elle-même.*

La DREETS rappelle également que le référentiel de certification SPEC 2217 (§5.1) exige que « *les activités du SPSTI doivent être réalisées, structurées et gérées de manière à assurer son égalité de traitement et son impartialité vis-à-vis de ses entreprises adhérentes* ».

Nous l'exprimons sans détour : « ***on ne finance pas un Service de Prévention "fort" avec une tarification fragile, inéquitable et une trajectoire encore déficitaire.*** »

2) Deuxième année déficitaire : on joue avec l'outil de travail de 600 salariés

Après un budget déficitaire organisé pour 2025, la trajectoire annoncée pour 2026 mettrait PROMEOM « dans le rouge » pour la 2e année consécutive ; autour de 1 million d'euros selon les premières estimations.

¹ <https://www.presanse.fr/actualites/tunnel-de-cotisation-des-spsti-parution-de-larrete/>

Ce déficit va rogner un peu plus les fonds propres de notre association.

Ces fonds propres ne sont pas un "joker" ni une roue de secours permanente : ce sont des marges de sécurité et des capacités d'investissement. Les consommer successivement année après année, donnera lieu à :

- Des freins conséquents au recrutement (alors que les métiers sont déjà en tension) ;
- Une baisse notable des investissements (outils, projets, immobilier) ;
- Une diminution de la qualité objective de service rendu aux adhérents au moment où les entreprises vont très mal... donc une boucle régressive.

Feriez-vous ce genre de choix pour vos entreprises ? Nous ne le pensons pas...

Plus globalement, il est primordial de rappeler que l'ensemble des organisations patronales ont signé l'**ANI** et les principes de cotisation. Ainsi, sachez que les choix budgétaires décidés, mettent en péril la sécurité économique de l'association et donc l'outil de travail de 600 salariés.

3) Il faut prendre ses responsabilités quant à la fusion

Lorsque, au moment du vote sur le principe de la fusion, nous avons alerté les administrateurs (particulièrement côté patronal) sur le fait que cette dernière ne leur permettra pas de réaliser des économies comme annoncé, nous n'avons pas été entendus.

Il convient dorénavant aux administrateurs mais également aux adhérents d'assumer cette fusion qu'ils ont votée sans réserve !

Il n'incombe pas aux salariés de PROMEOM de payer pour des choix qui n'étaient pas les leurs.

Les collaborateurs de PROMEOM ne seront pas la variable d'ajustement d'une guerre de posture politique.

NOS EXIGENCES CLAIRES ET SANS DELAI

- 1. Qu'il soit mis au vote de l'AG du 5 Janvier 2026, une cotisation unique cohérente avec un service "fort".**
- 2. Que cette cotisation permette d'établir un budget 2026 donnant à notre association les moyens de fonctionner et d'assumer ses missions : soit à minima un budget de 114 euros par salarié.**
- 3. Que nos administrateurs et particulièrement les représentants des organisations patronales cessent de gouverner notre association en spéculant sur ses fonds propres et en jouant l'avenir de notre SPSTI aux dés. On ne construit pas un SPSTI solide en le plaçant en tension financière et donc par ricochet en tension sociale.**

Ce choix est susceptible, selon nous, d'entraîner une réduction de l'offre de prévention, avec des conséquences particulièrement sensibles pour les publics fragiles et les entreprises aux ressources limitées

Non, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les administrateurs et Mesdames, Messieurs les adhérents, nous ne ferons pas « plus avec moins » !